

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1646

4 août 2007

### SOMMAIRE

ACE Fashion S.A. ....	79008	Internationale Forêt Noire S.A. ....	78997
Atos Origin Luxembourg PSF S.A. ....	78995	International Land and Development Company S.A. ....	79002
Axiome Audit S.à r.l. ....	78981	Irnerio International S.A. ....	78999
B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A. ....	79000	Isghl S.A. ....	78983
Caves Gourmandes S.à r.l. ....	78982	Isghl S.A. ....	78986
CEP Il Stahl S.à r.l. ....	78997	Itrosa S.A. ....	79008
CETP FRS S.à r.l. ....	79001	Ivanhoe Cambridge Pologne II ....	78987
CETP Mill S.à r.l. ....	79002	L'Immobilière Foncia ....	78999
CETP UC4 Finance S.à r.l. ....	79007	Lord Nelson S.à r.l. ....	78982
CETP UC4 S.à r.l. ....	79007	Médecins Sans Frontières ....	78993
CETP Xylon S.à r.l. ....	79006	Médecins Sans Frontières ....	78996
Cogisud S.C.I., Société Civile Immoilière .....	78979	Médecins Sans Frontières ....	78995
Colaya Holding S.A. ....	79002	Médecins Sans Frontières ....	78992
Coral Invest S.A. ....	79000	Médecins Sans Frontières ....	78994
Federale Investment ....	78986	Mozaica Luxco ....	78987
Financière Victor I S.à r.l. ....	78997	Northern Stone S.A. ....	78987
Financière Victor I S.à r.l. ....	78998	Opus Investment S.à r.l. ....	79000
Financière Victor I S.à r.l. ....	78998	SAF-Holland S.A. ....	78962
Fondation Caritas Luxembourg ....	78983	Soft Way S.A. ....	79007
GARAGE SCHMITZ et HUBERT S.A. ....	78999	Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l. .....	79008
HT Luxembourg S.à r.l. ....	79001	Wimpole Company Limited ....	78979

**SAF-Holland S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.588.361,25.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of SAF-HOLLAND S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.090 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 21 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 643 of 29 March 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 3 May 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary), Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer), Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that 109,739 (one hundred and nine thousand seven hundred and thirty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, and 1,160,950 (one million one hundred and sixty thousand nine hundred and fifty) preferred shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 1,588,361.25 (one million five hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-one Euro twenty-five cents) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Splitting of the 109,739 (one hundred and nine thousand seven hundred and thirty-nine) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each and the 1,160,950 (one million one hundred and sixty thousand nine hundred and fifty) preferred shares of the Company with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each into 13,717,375 (thirteen million seven hundred seventeen thousand three hundred and seventy-five) ordinary shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, and 145,118,750 (one hundred forty-five million one hundred eighteen thousand seven hundred and fifty) preferred shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each;

(3) Restatement of the articles of association of the Company in their entirety, including, amongst other things, the amendment to article 3 of the articles of incorporation of the Company (Art. 3. Purpose.) which shall be reworded as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.**

3.1 The object of the Company is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises;

(b) to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, of fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said

holding company, subsidiary or follow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees;

- (d) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (e) to borrow funds and issue bonds and other securities; and
- (f) to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»;

(4) Miscellaneous.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to split the 109,739 (one hundred and nine thousand seven hundred and thirty-nine) ordinary shares of the Company, with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each and the 1,160,950 (one million one hundred and sixty thousand nine hundred and fifty) preferred shares of the Company, with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each into 13,717,375 (thirteen million seven hundred seventeen thousand three hundred and seventy-five) ordinary shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each, and 145,118,750 (one hundred forty-five million one hundred eighteen thousand seven hundred and fifty) preferred shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

As a consequence, the Meeting resolves that article 5.1 and article 5.3 of the articles of association of the Company (the Articles) shall read as set forth in the third resolution.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend and restate the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

**Chapter I. Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.**

1.1 There exists among the shareholders and all those who may become holders of the shares, a public limited liability company (société anonyme) under the name of SAF-HOLLAND S.A. (the Company).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

2.2 The Board of Directors shall only have the right to set up offices, administrative centres and agencies in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Corporate Objects.**

3.1 The object of the Company is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxemburg or foreign enterprises;

(b) to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, of fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said

holding company, subsidiary or follow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees;

(d) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(e) to borrow funds and issue bonds and other securities; and

(f) to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company exists for an unlimited duration.

## **Chapter II. Share capital - Shares - Rights and Obligations of shareholders**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,588,361.25 (one million five hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-one Euros twenty-five cents), represented by 13,717,375 (thirteen million seven hundred seventeen thousand three hundred and seventy-five) ordinary shares (the Ordinary Shares) with a par value of EUR 0.01 (one cent) each and by 145,118,750 (one hundred forty-five million one hundred eighteen thousand seven hundred and fifty) preferred shares (the Preferred Shares) with a par value of EUR 0.01 (one cent) each (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the shares).

5.2 Without prejudice to article 5.6 below, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The Board of Directors is authorised to increase the share capital of the Company by up to EUR 12,947,676.25 (twelve million nine hundred and forty-seven thousand six hundred and seventy-six Euros and twenty-five cents) represented by 1,294,767,625 (one billion two hundred ninety-four million seven hundred sixty-seven thousand six hundred and twenty-five) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

5.4 As a consequence, the Board of Directors is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Shares, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares shall bear dividend and the terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Shares

(c) abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of Ordinary Shares to be paid up in cash,

and after each increase of the share capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5.5 The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from 18 December 2006 and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the Ordinary Shares of the authorised capital which will not have been issued by the Board of Directors before then.

5.6 Each time the Board of Directors acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the Board of Directors or any person authorised by the Board of Directors shall state such amendment in the form prescribed by law.

5.7 The Company may acquire and/or redeem its own shares in accordance with the conditions provided in the law.

5.8 The redemption price for the Preferred Shares shall be at any time equal to the original subscription price of the Preferred Shares that are redeemed. The redemption price for the Ordinary Shares may be freely determined by the Company in accordance with applicable law.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or bearer form.

6.2 For so long as registered shares are outstanding, a register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

6.3 Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 However, where (i) registered shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons in the name of a professional depository of securities or any other depository (such professionals or other depositories being referred to hereinafter as Depositories) or of a sub-depository designated by one or more Depositories, or (ii) bearer shares are deposited by one or more persons with a Depository or a sub-depository designated by one or more

Depositories, the Company - subject to it having received from the Depository with whom those shares are kept in account an attestation in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be holders for the purposes of Article 7 of the present Articles. The Board of Directors may determine the requirements with which such attestations must comply.

6.6 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent. per year calculated from the date when payment was due.

6.7 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

6.8 The Board of Directors shall make all decisions that are required to be made in connection with possible offering and/or listing of shares of the Company on a regulated market, including without limitation executing an underwriting agreement as well as deciding on such listing and on the registration of shares with the depository system. Such registration may result in conversion of shares into book entry form as long as shares will be so registered.

#### **Art. 7. Rights and Obligations of Shareholders.**

7.1 As from the moment on which, and for so long as some or all of shares of the Company are admitted to trading on a regulated market situated or operating within a Member State of the European Union, any natural or legal person, acting alone or in concert with others, who would come to acquire or dispose of shares of the Company, or any other securities of the Company targeted by applicable law, shall comply with applicable reporting requirements within the timeframe set forth by applicable law.

7.2 According to the terms of the provisions of the Luxembourg law dated 19 May 2006 regarding public takeover bids (the Takeover Law), where a natural or legal person, as a result of his/her own acquisition or the acquisition by persons acting in concert with him/her, holds obtains shares of the Company which, added to any existing holdings of those shares of his/hers and the holdings of those shares in the Company of persons acting in concert with him/her, directly or indirectly give him/her a 33 1/3 % of voting rights in the Company, giving him/her control of the Company, such a person is required to make a bid as a means of protecting the minority shareholders of the Company.

7.3 In accordance with article 9 (1) of the Takeover Law, the Company opts for the application of the terms article 9 (2) and article 9 (3) of the Takeover Law to the Company, under the terms and subject to the conditions of the Takeover Law.

### **Chapter III. Management - Supervision**

#### **Art. 8. Appointment and Dismissal of Directors.**

8.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members. The directors of the Company may be shareholders or not. A director is appointed for a term which may not exceed (i) six (6) years or (ii) the moment on which the Annual General Meeting (as defined below) held in the year the director reaches the age of seventy-two (72) is closed. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

8.2 The members of the Board shall only be natural persons.

8.3 As from the moment on which, and for so long as some or all of shares of the Company are admitted to trading on a regulated market situated or operating within a Member State of the European Union, the Board of Directors shall be composed of at least three independent directors, save in the case of vacancy for reasons of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise until the appointment of the successor of the relevant prior independent director. For the purposes of these Articles, independent director shall mean a person who will not, while serving as a director of the Company, be any of the following:

(1) a manager, director, officer or employee of us or any Company's affiliates (other than as an independent director of the Company or of any of the Company's affiliates);

(2) a person who has received any money, compensation or other payment from the Company or any of the Company's affiliates (including, without limitation, any of the Company or the Company's affiliates' creditors, suppliers or service providers), except for (a) any person who has received any fees or compensation by virtue of being one of the Company's independent directors, (b) any person that has received any dividends or other distributions as a registered holder of shares, or (c) any person who has been appointed one of the Company's independent directors prior to the date of consummation of the initial public offering of the Company's shares on the Frankfurt stock exchange and who has received fees or compensation from the Company;

(3) a member, partner, equity holder, manager, director, officer or employee of the Company's current or former auditor;

(4) a person that (a) has a conflicting interest with the Company as determined by the Nomination and Remuneration Committee (as defined below) in good faith, (b) is a manager, director, officer or employee of any of the Company's competitors or (c) is a controlling shareholder of any of the Company's competitors or a manager, director, officer or employee thereof; or

(5) the spouse, sibling, child, step child, grandchild, niece, nephew or parent of any person described in (1) through (5) above or the spouse thereof.

8.4 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

8.5 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

#### **Art. 9. Meetings of the Board of Directors - Conflicts of interests.**

9.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

9.2 The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.3 Any director shall have access to any information transmitted to the Board of Directors at any time upon his request.

9.4 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

9.5 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

9.6 The Board of Directors will meet as often as the Company's interests or the Law so require, or each time two directors at least so require (or one director, where the Company only has one).

9.7 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

9.8 The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

9.9 The meetings shall be held, as a rule, in the Grand-Duchy of Luxembourg, at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.10 The notice may be waived by the consent in writing of each director and send by regular mail, courier or email to the Company. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.11 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy. The signed proxy may be sent to the agent or to the Board of Directors by regular mail, courier or email.

9.12 A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

9.13 In urgent cases, any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call, by videoconference or by other similar means of communication allowing (i) all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another, (ii) all the persons taking part at the meeting to be identified and (iii) an effective participation to the meeting being broadcasted without disruption. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.14 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if a quorum consisting of the majority of its members are present or represented.

9.15 All resolutions of the Board of Directors shall require a simple majority of the Directors present or represented at the board meeting in which the quorum requirements set forth in the present article are met. In case of a tied vote, the Chairman shall not have any casting vote, and as a result, the resolution that is the object of the tied vote fails.

9.16 In urgent cases the Board of Directors can take decisions in writing. Any decisions in writing should be initialised and conducted in and from the Grand Duchy of Luxembourg. These decisions shall be as valid as if they had been taken by a meeting of the Board of Directors, provided that they have been approved and signed by all members of the Board of Directors without exception. Such approvals and signatures can figure on one sole document or on multiple copies of one and the same minutes and can be sent to the attention of the Board of Directors of the Company by regular mail, courier or email to form together evidence of a resolution being validly adopted by the Board of Directors, provided in the last alternative that the original hard copy of the signed minute be sent to the Company shortly thereafter.

9.17 If a director, or a person closely associated with a director, has a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors, the director shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholder shall be informed of those cases in which a director, or the person closely associated with such a director, had a personal interest contrary to that of the Company. For the purposes of these Articles, the terms person closely associated with a director shall have the same meaning as the one set forth for the terms person closely associated with a person discharging managerial responsibilities within an issuer of financial instruments in EC Directive 2004/72 (as it may be amended from time to time).



9.18 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

9.19 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

9.20 If a decision of the Board of Directors relates to standard transactions concluded in normal market conditions, the terms of article 9.17 through article 9.19 of these Articles shall be applicable mutatis mutandis.

#### **Art. 10. Rules and Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The Board of Directors shall adopt internal rules setting out the principles of its functioning, and the allocation of areas of responsibilities and the cooperation in the Board of Directors.

10.2 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

10.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

**Art. 11. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

#### **Art. 12. Delegation of Powers.**

12.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

12.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not. A person entrusted with the daily management of the Company shall be and shall remain during the term of his/her office a Luxembourg tax resident.

12.3 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more committees. Article 9.17 through article 9.19 of these Articles are applicable mutatis mutandis to a committee.

12.4 If the Board of Directors delegates parts of its powers to a committee with respect to the following matters:

(a) the integrity of the financial statements of the Company; the external auditors' qualification, independence and performance, the performance of the Company's internal audit function and compliance by the Company with certain legal and regulatory requirements (Audit);

(b) recommendations regarding candidates for membership as independent director to the Board of Directors; the overseeing of compensation plans, policies and programs; and the approval of the compensation and share option grants of the directors, officers and management of the Company (Nomination and Remuneration Committee);

any matters listed respectively in item (a) and item (b) above shall be delegated to an Audit committee and a Nomination and Remuneration committee, respectively. The Audit committee and the Nomination and Remuneration committee shall be composed of at least three (3) directors, two (2) of them at least being independent directors. The Board of Directors may also appoint persons who are not directors to the Audit Committee and the Nomination and Remuneration committee.

12.5 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two (2) directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

#### **Art. 13. Indemnification.**

13.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

13.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 14. Audit.**

14.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several external auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office.

14.2 They may be re-elected and removed at any time.

**Art. 15. Confidentiality.** Any member of the Board of Directors and whoever called to participate in the Meetings of the Board of Directors, even after cessation of his functions, has the duty to keep secrecy on all information on the Company he disposes of and the divulgence of which would be harmful or would risk to be harmful to the interests of the Company, to the exception of those cases where such divulgence of sensible information is prescribed or allowed by law or decree applicable to public limited companies (sociétés anonymes) or where such divulgence is in the public interest as defined by the law and the jurisdiction of the Grand Duchy of Luxembourg.

#### Chapter IV. General Meetings of Shareholders

##### **Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders.**

16.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Law and these Articles.

16.2 The entering into, amendment or termination of enterprises agreements within the meaning of article 291 et seq. of the German Stock Corporation Act (Aktengesetz) is a matter reserved to the General Meeting.

##### **Art. 17. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.**

17.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on 1 June of each year at 11 a.m. local time.

17.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

17.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

17.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

##### **Art. 18. Proceedings - Vote.**

18.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

18.2 It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

18.3 The convening notices for all general meetings of the shareholders will contain the agenda of the meeting and will be published twice with an eight day interval and at least eight days before the date of the meeting in the Luxembourg Official Gazette and in a nationwide daily newspaper. Registered letters may also be sent to shareholders registered in the share register (if any) eight days before the meeting but if such registered letters are also sent while the convening notices are published according to the preceding sentence, the Board of Directors need not evidence that this formality has been complied with. In respect of shares listed on a regulated market and held in a depository system pursuant to articles 6.5 or 6.10, the call shall be made by the means of communicating commonly used on such market, notwithstanding the provisions of the preceding sentences.

18.4 All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

18.5 If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

18.6 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person as his proxy, who need not be shareholder, which proxy may be sent to the agent or the Company by regular mail, courier or email.

18.7 Except as otherwise required by the Law, any shareholder has the right to vote in writing by correspondence. The vote must be communicated to and received by the Company at latest until 11:59 pm of the day prior to the date of the General Meeting. The form of vote sent to the shareholder by correspondence must indicate:

- (a) the exact reference to the shareholder exercising his right to vote in writing;
- (b) the exact reference to the General Meeting convened including the date and the place and the affirmation that the convening notice had been received and taken account of prior to the proceeding of the written vote;
- (c) the exact reference to the agenda item as communicated in the notice convening the General Meeting; and
- (d) an explicit reference to the resolutions envisaged by the notice and a clear voting statement on whether the proposed resolution shall be accepted or refused; in the case of abstention this must be expressed explicitly.

18.8 All written votes that are not received by the Company within the time limit set out in article 18.8 or that do not indicate unmistakably acceptance, refusal or abstention shall be deemed null and void.

18.9 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

18.10 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.



18.11 In the case specified in article 6.5 of the Articles, the right of a shareholder to attend a General Meeting shall be verified on the basis of documents issued in accordance with the regulations applicable to the place where shares are registered.

18.12 Except as otherwise required by the Law, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

18.13 The General Meeting shall be opened by the chairman of Board of Directors or, in his absence, by another director. Such person shall proceed without delay with the election of the chairman of the General Meeting. The chairman of the General Meeting shall be elected by a vote of the General Meeting from amongst persons entitled to attend the General Meeting put forward by shareholders present or represented at the General Meeting.

18.14 Before the election of the Chairman, no other substantial or formal action can be taken.

18.15 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

18.16 The General Meeting, upon the request of a shareholder, shall not be authorised to add, remove or alter items included in the agenda without the unanimous approval of all the shareholders of the Company, i.e 100% of the share capital of the Company.

18.17 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

18.18 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

#### **Chapter V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

#### **Art. 20. Annual Accounts.**

20.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company and the board's report in the form required by the Law.

20.2 For so long as some or all of shares of the Company are admitted to trading on the Frankfurt stock exchange, the board's report will include a report on the compliance by the Company with the recommendations and suggestions made under the German Corporate Governance Code dated 12 June 2006, as amended (as it may be amended from time to time).

20.3 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

20.4 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the external auditor's report and such other documents as may be required by the Law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

#### **Art. 21. Distribution of Profits.**

21.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

21.2 Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

21.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

21.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

21.5 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Law.

21.6 The share premium account of the Company may be distributed in full, in one or several times, to the shareholders, within the limits set forth by applicable law and the Board of Directors is empowered to make distributions taken from the share premium account of the Company. The Board of Directors shall determine the terms and conditions of the distributions taken from the share premium account, and the Board of Directors shall in particular determine the amount to be paid, the payment date and the nature of the payment (i.e. in cash or in kind).

21.7 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the repayment of the nominal value of the shares without reducing the corporate capital.

#### **Chapter VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 23. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

### Chapter VII. General provision

**Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SAF-HOLLAND S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.090, constituée suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N<sup>o</sup> 643 du 29 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de notaire soussigné, en date du 3 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, (le Président).

Le Président désigne en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire), Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur), Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été valablement constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît selon une liste de présences que 109.739 (cent neuf mille sept cent trente-neuf) actions ordinaires et 1.160.950 (un million cent soixante mille neuf cent cinquante) actions privilégiées, les actions ordinaires et les actions privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un montant total de un million cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et un euros vingt-cinq centimes (EUR 1.588.361,25) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu connaissance et ont été convoqués suffisamment de l'ordre du jour préalablement à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) division des 109.739 (cent neuf mille sept cent trente-neuf) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et des 1.160.950 (un million cent soixante mille neuf cent cinquante) actions privilégiées de la Société ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune en treize millions sept cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze (13.717.375) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et cent quarante-cinq millions cent dix-huit mille sept cent cinquante (145.118.750) actions privilégiées ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune;

(3) refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, y inclus, parmi d'autre, la modification de l'article 3 des statuts de la Société (Art. 3. Objet) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(b) d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant,

(c) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties;

(d) d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(e) d'emprunter des fonds et d'émettre des obligations et autres titres; et

(f) d'entreprendre toute opération directement ou indirectement liée à son objet social.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»; et

(4) divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de diviser les 109.739 (cent neuf mille sept cent trente-neuf) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune et des 1.160.950 (un million cent soixante mille neuf cent cinquante) actions privilégiées de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune en 13.717.375 (treize millions sept cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune, et 145.118.750 (cent quarante-cinq millions cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.

Par conséquent, l'Assemblée décide que les articles 5.1 et 5.3 des statuts de la Société (le Statuts) se lisent tel que énoncé dans la troisième résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et reformuler les Statuts. En conséquence de ces modifications, l'Assemblée décide en outre de renuméroter et reformuler les Statuts dans leur intégralité et, pour autant que nécessaire, d'insérer ou de modifier tout titre dans les Statuts, qui se lisent désormais comme suit:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.**

1.1 Il est formé entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de SAF-HOLLAND S.A. (la Société).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Le Conseil d'Administration a seulement le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

#### **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est:

(g) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(h) d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant,

(i) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties;

(j) d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(k) d'emprunter des fonds et d'émettre des obligations et autres titres; et

(l) d'entreprendre toute opération directement ou indirectement liée à son objet social.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Chapitre II. Capital social - Actions - Droits et Obligations des actionnaires**

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.588.361,25 (un million cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et un euros et vingt-cinq centimes), représenté par 13.717.375 (treize millions sept cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune et par 145.118.750 (cent quarante-cinq millions cent dix-huit mille sept cent cinquante) actions privilégiées (les Actions Privilégiées) d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune (les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sont ensemble les actions).

5.2 Sous réserve de l'article 5.6 ci-dessous, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé d'augmenter le capital social de la Société dans la limite de EUR 12.947.676,25 (douze millions neuf cent quarante-sept mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq centimes), représenté par 1.294.767.625 (un milliard deux cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime) chacune.

5.4 En conséquence, le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

(a) augmenter le capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions Ordinaires nouvelles, libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles;

(b) fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives d'Actions Ordinaires, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les Actions Ordinaires donneront lieu à des dividendes et les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles Actions Ordinaires;

(c) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission de nouvelles Actions ordinaires contre apports en espèces,

et après toute augmentation du capital social effectuée selon les modalités légales requises par le Conseil d'Administration, le présent article doit, par conséquent, être adapté.

5.5 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 18 décembre 2006 et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux Actions Ordinaires du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le Conseil d'Administration.

5.6 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée plus haut, le présent article des Statuts se trouvera modifié de manière à refléter l'augmentation intervenue, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

5.7 La Société peut acquérir et/ou racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par la loi.

5.8 Le prix de rachat des Actions Privilégiées doit à tout moment être égal au prix initial de souscription des Actions Privilégiées qui sont rachetées. Le prix de rachat des Actions Ordinaires peut être déterminé librement par la Société, conformément aux dispositions légales applicables.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société peuvent être nominatives ou au porteur.

6.2 Tant que des actions nominatives sont encore en circulation, un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Toutefois, lorsque (i) des actions nominatives sont inscrites au registre des actionnaires pour compte d'une ou de plusieurs personnes au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou de tout autre dépositaire (ces professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après comme Dépositaires) ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, ou (ii) des actions au porteur sont déposées par une ou plusieurs personnes auprès d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu de la part d'un Dépositaire auprès duquel ces actions sont tenues en compte, une attestation en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces actions, y compris l'admission et le vote aux assemblées générales, et considérera ces personnes comme détenteurs pour les besoins de l'article 7 des statuts. Le Conseil d'Administration pourra déterminer les conditions auxquelles devront répondre ces attestations.

6.6 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.7 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

6.8 Le Conseil d'Administration prendra toutes les décisions nécessaires dans le cadre de l'offre et /ou la cotation éventuelle d'actions de la Société sur un marché régulé, y compris l'exécution d'une convention de placement ainsi que les décisions quant à la cotation et l'inscription des actions dans le système dépositaire. Cette inscription peut aboutir à la conversion des actions en valeurs comptables aussi longtemps que les actions seront ainsi inscrites.

#### **Art. 7. Droits et Obligations des Actionnaires.**

7.1 A partir du moment où, et aussi longtemps que certaines ou toutes les actions de la Société peuvent être négociées sur un marché réglementé situé ou opérant dans un Etat membre de l'Union Européenne, toute personne physique ou morale, agissant toute seule ou de concert avec d'autres, qui acquérait ou céderait des actions de la Société, ou toute autre instrument financier de la Société visé par les dispositions légales applicables, doit respecter les dispositions légales applicables sur les obligations de déclarations dans les délais fixées.

7.2 Conformément aux termes des dispositions de la loi luxembourgeoise datée du 19 mai 2006 sur les offres publiques d'achat (la Loi OPA) selon laquelle une personne physique ou morale détient, suite à sa propre acquisition ou suite à l'acquisition par des personnes agissant de concert avec elle, des actions de la Société qui, ajoutées à celles déjà détenues par cette personne et à celles détenues par des personnes agissant de concert avec elle, lui confèrent directement ou indirectement 33 1/3% (trente-trois virgule un tiers pour cent) des droits de vote dans la Société, lui donnant le contrôle de la Société, ladite personne est tenue de faire une offre dans le but de protéger les actionnaires minoritaires de la Société.

7.3 Conformément à l'article 9 (1) de la Loi OPA, la Société opte pour l'application des provisions des articles 9 (2) et 9 (3) de la Loi OPA à la Société, selon les modalités et soumis aux conditions de la Loi OPA.

### **Chapitre III. Gestion - Surveillance**

#### **Art. 8. Nomination et révocation des Administrateurs.**

8.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres. Les administrateurs de la Société peuvent être des actionnaires ou non. Un administrateur est nommé pour un terme ne pouvant pas excéder (i) six (6) ans ou (ii) le moment où l'Assemblée Générale Annuelle (comme définie ci-après), tenue dans l'année où l'administrateur atteint l'âge de soixante-douze (72) ans, est terminée. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

8.2 Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent être que des personnes physiques.

8.3 A partir du moment où, et aussi longtemps que certaines ou toutes les actions de la Société peuvent être négociées sur un marché réglementé situé ou opérant dans un Etat membre de l'Union Européenne, le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins trois administrateurs indépendants, sauf dans en cas de vacance pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation, de destitution ou autre jusqu'à la nomination du successeur du précédent administrateur indépendant concerné. Dans le cadre de ces Statuts, administrateur indépendant signifie une personne qui ne tombe pas, pendant qu'elle est administrateur de la Société, dans une des catégories suivantes:

(5) un gérant, administrateur, agent ou employé de nous ou des affiliés de la Société (autre qu'un administrateur indépendant de la Société ou de ses affiliés);

(6) une personne qui a reçu de l'argent, une compensation ou tout autre paiement de la Société ou de ses affiliés (y inclus, sans limitation, tout créancier, fournisseur ou prestataire de service de la Société ou de ses affiliés), excepté pour (a) toute personne qui a perçu un quelconque salaire ou rémunération en sa qualité d'administrateur indépendant de la Société, (b) toute personne qui a perçu une quelconque dividende ou toute autre distribution en sa qualité de détenteur d'actions nominatives, ou (c) toute personne qui a été nommée comme un des administrateurs indépendants de la Société avant la date de l'introduction en bourse des actions de la Société à la bourse de Francfort et qui a perçu un salaire ou une rémunération de la Société;

(7) un membre, associé, gérant, administrateur, dirigeant ou employé de l'auditeur actuel ou précédent de la Société;

(8) une personne qui (a) a un conflit d'intérêt avec la Société tel que déterminé par le Comité de Nomination et de Rémunération (comme défini ci-après) de bonne foi, (b) est un gérant, administrateur, agent ou employé d'un quelconque concurrent de la Société ou (c) est un actionnaire majoritaire d'un quelconque concurrent de la Société ou en est un gérant, administrateur, agent ou employé; ou

(9) le conjoint, collatéral, enfant, enfant d'un autre lit, petit-fils/petite-fille, neveu, nièce ou parent de toute personne mentionné de (1) à (5) ci-dessus ou le conjoint respectif.

8.4 Les membres sortant du Conseil d'Administration sont rééligibles.

8.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration - Conflits d'intérêts.**

9.1 Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

9.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

9.3 Tout administrateur a le droit d'accéder sur demande à toute information transmise au Conseil d'Administration à tout moment.

9.4 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

9.5 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration.

9.6 Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société ou la Loi, ou à la demande de deux administrateurs au moins (ou d'un administrateur dans le cas où la Société n'en possède qu'un).

9.7 Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

9.8 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

9.9 Les réunions doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg, au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

9.10 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre et envoyé par courrier simple, par coursier ou par e-mail à la Société. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

9.11 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex. La procuration signée peut être envoyée au mandataire ou au Conseil d'Administration par courrier simple, par coursier ou par e-mail.

9.12 Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

9.13 En cas d'urgence, tout administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet (i) que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement, (ii) que tous les

ruption. La participation à une réunion par les moyens précités, est équivalente à une participation en personne à la dite réunion qui est censée se tenir au siège social de la Société.

9.14 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si un quorum consistant en la majorité de ses membres soit présent ou représenté.

9.15 Toutes les résolutions du Conseil d'Administration requièrent la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés aux réunions du Conseil d'Administration lorsque les exigences du quorum telles que décrites dans le



présent article sont satisfaites. En cas d'égalité, le Président n'aura pas de voix prépondérante, et par conséquent, la résolution qui fait l'objet de cette égalité des voix échoue.

9.16 Dans les situations d'urgence, le Conseil d'Administration peut prendre des décisions par écrit. Toute décision écrite doit commencer et être conduite à partir du Grand-Duché de Luxembourg. Ces décisions sont aussi valables que si elles avaient été prises par une réunion du Conseil d'Administration, pour autant qu'elles aient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. De telles approbations et signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'un seul et même procès-verbal et peuvent être envoyées à l'attention du Conseil d'Administration de la Société par courrier simple, par coursier ou par e-mail dans le but de constituer une résolution valablement adoptée par le Conseil d'Administration, pour autant que dans ce dernier cas le document original du procès-verbal signé soit envoyé à la Société peu de temps après.

9.17 Si un administrateur, ou une personne étroitement associée à un administrateur, ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration, l'administrateur sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur, ou la personne étroitement associée à un tel administrateur, avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société. Pour les besoins de ces statuts, l'expression personne étroitement associée à un administrateur ont la même signification que celle prévue pour l'expression personne étroitement liée à une personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sein d'un émetteur d'instruments financiers par la Directive 2004/72/CE (telle qu'elle pourra être modifiée).

9.18 Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputées valables.

9.19 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

9.20 Si une décision du Conseil d'Administration se rapporte à des transactions courantes conclues dans les conditions normales du marché, les dispositions des articles 9.17 à 9.19 des présents Statuts sont applicables mutatis mutandis.

#### **Art. 10. Règlement et décisions du Conseil d'Administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration doit adopter un règlement interne énonçant les principes relatifs à son fonctionnement et la répartition des domaines de responsabilité et de coopération du Conseil d'Administration.

10.2 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

10.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est pourvu des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de Pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs conférer des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

12.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. La personne à laquelle est délégué la gestion journalière de la Société doit être et doit rester pendant toute la durée de son mandat résident fiscal Luxembourgeois.

12.3 Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs comités. Les articles 9.16 à 9.19 sont applicables mutatis mutandis à un comité.

12.4 Si le Conseil d'Administration délègue une partie de ses pouvoirs à un comité concernant les matières suivantes:

(a) l'intégrité des données financières de la Société; la qualification, l'indépendance et la performance de l'auditeur, la performance de la fonction de l'auditeur et la conformité de la Société à certaines exigences légales et réglementaires (Comité d'Audit);

(b) recommandations concernant les candidats à l'appartenance comme administrateur indépendant au Conseil d'Administration; le contrôle des plans, politiques et programmes de rémunération; et l'accord de la rémunération et de l'octroi d'options pour la souscription d'actions aux administrateurs, dirigeants ou à la direction de la Société (Comité de Nomination et de Rémunération);

toute matière énumérée sous le point (a) et le point (b) ci-dessus doit être déléguée à un comité Audit et un Comité de Nomination et de Rémunération, respectivement. Le comité Audit et la Comité de Nomination et de Rémunération doivent être composés d'au moins trois (3) administrateurs, dont deux (2) au moins sont des administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration peut aussi nommer des personnes qui ne sont pas des administrateurs au comité Audit et au Comité de Nomination et de Rémunération.

12.5 En toutes circonstances, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

#### **Art. 13. Indemnisation.**

13.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté concernant des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

13.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

#### **Art. 14. Révision des comptes.**

14.1 La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise nommé(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les réviseurs d'entreprise sont rééligibles et révocables à tout moment.

#### **Art. 15. Confidentialité.**

Tout membre du Conseil d'Administration et toute personne appelée à participer aux Réunions du Conseil d'Administration, même après cessation de ses fonctions, est tenu de respecter les règles de confidentialité concernant toutes informations sur la Société dont il dispose et dont la divulgation nuirait ou risquerait de nuire aux intérêts de la Société, à l'exception des cas dans lesquels une telle divulgation d'informations importantes est prescrite ou autorisée par la loi ou par un décret applicable aux sociétés anonymes, ou lorsque ladite divulgation relève de l'intérêt public tel que défini par la loi et les juridictions du Grand Duché de Luxembourg.

### **Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

16.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle dispose des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les Statuts.

16.2 La conclusion, la modification et la résiliation de «contrats de domination» au sens de l'article 291 et seq. de la loi allemande sur les sociétés anonymes (Aktiengesetz) est une matière réservée à l'Assemblée Générale.

#### **Art. 17. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires- Autres Assemblées Générales.**

17.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année à 11.00 heures locale.

17.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

17.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

17.4 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

#### **Art. 18. Procédure - Vote.**

18.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

18.2 L'Assemblée Générale devra être convoquée dans un délai d'un mois lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront indiquer l'ordre du jour.

18.3 Les convocations à toutes les assemblées générales des actionnaires devront contenir l'ordre du jour de l'assemblée et seront publiées à deux reprises à huit jours d'intervalle et au minimum huit jours avant la date de l'assemblée dans le Journal Officiel luxembourgeois ainsi que dans un quotidien de portée nationale. Des courriers recommandés pourront également être envoyés aux actionnaires figurant au registre des actionnaires (s'il y en a) dans un délai de huit

jours avant l'assemblée, toutefois si l'envoi desdits courriers recommandés a lieu en même temps que la publication des convocations conformément aux précédentes, le Conseil d'Administration n'aura pas besoin de prouver que cette formalité a été accomplie. Concernant les actions cotées sur un marché régulé et inscrites dans un système dépositaire conformément aux articles 6.5 ou 6.10, la convocation sera effectuée conformément aux pratiques courantes sur un tel marché, nonobstant les dispositions précédentes.

18.4 Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

18.5 Chaque fois que l'ensemble des actionnaires est présent ou représenté et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

18.6 Tout actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en personne ou par un mandataire nommé par écrit, actionnaire ou non, dont la procuration pourra être envoyée au mandataire ou à la Société par courrier simple, coursier ou e-mail.

18.7 Sauf prescription contraire de la Loi, tout actionnaire est autorisé à voter par courrier écrit. Le vote doit être communiqué et reçu par la Société au plus tard à 23h59 du jour précédant la date de l'Assemblée Générale. Le bulletin de vote envoyé à l'actionnaire par courrier doit indiquer les éléments suivants:

- (a) la référence exacte à l'actionnaire exerçant son droit de vote par écrit;
- (b) la référence exacte à l'Assemblée Générale convoquée, comprenant la date et le lieu, ainsi que l'accusé de réception de la convocation et la confirmation que la convocation a été prise en compte avant de procéder au vote par écrit;
- (c) la référence exacte aux points de l'ordre du jour tel que communiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale; et

(d) une référence explicite aux décisions envisagées par la convocation et un vote clair indiquant si la résolution proposée doit être acceptée ou refusée. En cas d'abstention, l'abstention doit être expressément indiquée.

18.8 Tous les votes par écrit qui n'ont pas été reçus par la Société dans le délai indiqué à l'article 18.8 ou qui n'indiquent pas explicitement l'acceptation, le refus ou l'abstention seront considérés comme nuls et non avenus.

18.9 Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

18.10 Chaque action donne droit à une (1) voix.

18.11 Dans le cas spécifié à l'article 6.5 des Statuts, le droit d'un actionnaire d'assister à une Assemblée Générale doit être vérifié sur la base de documents émis conformément aux dispositions applicables à l'endroit auquel les actions sont enregistrées.

18.12 Excepté dans les cas prévus par la Loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votant, sans qu'un quorum ne soit requis.

18.13 L'Assemblée Générale sera ouverte par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre administrateur. Cette personne devra immédiatement procéder à l'élection du président de l'Assemblée Générale. Le président de l'Assemblée Générale sera élu via un vote de l'Assemblée Générale parmi les personnes habilitées à assister à l'Assemblée Générale par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

18.14 Aucune autre démarche formelle ou substantielle ne peut être entreprise avant l'élection du Président.

18.15 Avant le commencement de toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

18.16 L'Assemblée Générale n'est pas autorisée, sur demande d'un actionnaire, à ajouter, supprimer ou modifier des termes figurant dans l'ordre du jour sans l'accord unanime de tous les actionnaires de la Société, c'est-à-dire 100 % du capital social de la Société.

18.17 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

18.18 Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale devraient être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

## **Chapitre V. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

### **Art. 20. Comptes Annuels.**

20.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société et le rapport du conseil dans la forme requise par la Loi.

20.2 Aussi longtemps que certaines ou toutes les actions de la Société peuvent être négociées à la bourse de Francfort, le rapport du conseil inclura un rapport de conformité de la Société avec les recommandations et suggestions faites selon le Deutscher Corporate Governance Kodex, à la date du 12 juin 2006, tel que modifiée (tel qu'il pourra être modifié).

20.3 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de pertes et profits accompagnés du rapport et des documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprise, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

20.4 Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 21. Répartition des Bénéfices.**

21.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des pertes et profits après déduction des frais généraux, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

21.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social émis.

21.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

21.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

21.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à déclarer et à distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux prescriptions légales.

21.6 Les primes d'émission de la Société peuvent être distribuées en entier, en une ou plusieurs fois, aux actionnaires, dans les limites fixées par la loi et le Conseil d'Administration est autorisé de faire des distributions des primes d'émissions de la Société. Le Conseil d'Administration détermine les modalités et les conditions des distributions des primes d'émissions, et le Conseil d'Administration détermine en particulier le montant à payer, la date de paiement et la nature du paiement (c'est-à-dire en espèce ou en nature).

21.7 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au reversement de la valeur nominale des actions sans réduire le capital social.

### **Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale qui délibérera comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 23. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### **Chapitre VII. Dispositions générales**

**Art. 24.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 1.200,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Siebenaler, S. Wolter, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13822. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079583/242/952.

(070087256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Wimpole Company Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 53.605.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 4 mai 2007*

1. La démission de John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est acceptée avec effet au 25 avril 2007:

2. Est coopté, avec effet au 25 avril 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

2.1 SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, the british Virgin Islands

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077702/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Cogisud S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg E 3.518.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le 23 mai.

Ont comparu:

1. Madame Corinne Wolter, épouse Godart, employée privée, née le 18 septembre 1964 à Dudelange, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 4A, rue de Saint Genest;

2. Monsieur Gilles Muller, employé privé, né le 25 septembre 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4465 Soleuvre, 50, rue du Knapp;

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> .- Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de COGISUD S.C.I., société civile immobilière.

**Art. 3.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Esch-sur-Alzette. La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

**Art. 4.** Sous réserve d'une modification ultérieure des statuts, la société est constituée pour une durée déterminée de 20 ans. Sauf modification des statuts elle prend fin le 23 mai 2027.

**Titre II.- Apports en numéraire - Attribution de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 15,- (quinze euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Corinne Godart, prénommée, cinquante parts d'intérêts . . . . .	50
2.- Monsieur Gilles Muller, prénommé, cinquante parts d'intérêts . . . . .	50
Total: cent parts d'intérêts . . . . .	100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros) en numéraire.

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société. Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute. Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de cession à un non-associé qui n'est ni héritier en ligne directe ni conjoint, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Lorsqu'une part appartient à plusieurs propriétaires de façon indivise, les associés co-indivisaires doivent être représentés, dans leurs relations avec la société, par un mandataire unique désigné par les indivisaires.

La société pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nupropriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs administrateur(s), nommé par les associés.

L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

**Art. 10.** L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Il peut acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques ou garanties réelles, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Il peut conférer à telles personnes que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par i) en cas de pluralité d'administrateurs, la signature conjointe de tous les administrateurs et ii) en cas d'administrateur unique, par la signature de l'administrateur unique.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

### **Titre IV.- Décision des associés**

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour. Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants. Toutefois, les décisions entraînant une modification statutaire ou les décisions y assimilées requièrent l'unanimité de tous les associés.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

### **Titre V.- Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.



Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à l'unanimité.

#### **Titre VII.- Divers**

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à deux. Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée Madame Corinne Godart, prénommée, et Monsieur Gilles Muller, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des administrateurs.

2) L'adresse de la société est fixée à L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés ont signé le présent acte.

Signatures.

Référence de publication: 2007066244/5499/116.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00998. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

---

#### **Axiome Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 78.429.

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AXIOME AUDIT S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.429.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 299 du 25 avril 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte du notaire soussigné, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1314 du 2 décembre 2005.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ici représenté par Madame Marie-Line Schul, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 avril 2007.

2.- La société HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représentée par Madame Marie-Line Schul, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 avril 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège vers la commune de Bertrange, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel article aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés».

Dont acte, passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007, Relation: EAC/2007/4102. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007078719/239/46.

(070086601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Caves Gourmandes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 33.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007074806/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08089. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Lord Nelson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 72.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007074807/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08101. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Isghl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.945.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074809/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09503. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Fondation Caritas Luxembourg, Fondation.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg G 38.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**  
(exprimé en Euros)

	Note(s)	2006 EUR	2005 EUR
<i>Actif</i>			
Actif immobilisé			
- immobilisations corporelles . . . . .	2.2,3	6.791.635,-	7.127.878,-
Actif circulant			
- créances coopération internationale . . . . .	2.3	902.368,-	374.955,-
- créances diverses . . . . .	2.3,4	4.357.688,-	3.260.479,-
- avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse		1.575.954,-	865.120,-
		6.836.010,-	4.500.554,-
Compte de régularisation . . . . .		23.417,-	5.159,-
Total de l'actif . . . . .		13.651.062,-	11.633.591,-

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**  
(exprimé en Euros)

	Note(s)	2006 EUR	2005 EUR
<i>Passif</i>			
Fonds propres			
- fonds associatifs . . . . .	2.4	4.561.462,-	4.561.462,-
- autres réserves . . . . .	2.4,5	1.448.830,-	1.126.425,-
- déficit de l'exercice . . . . .		(592.463,-)	(582.426,-)
		5.417.829,-	5.105.461,-
Fonds disponibles pour projets futurs			
- coopération internationale . . . . .	12	3.126.485,-	3.069.295,-
- aide nationale . . . . .	12	1.383.516,-	773.840,-
- fonds pour projets à réaliser . . . . .	12	237.607,-	238.095,-
- fonds à destination de la Confédération CARITAS . . . . .	12	1.945.946,-	1.063.298,-
- aide à destination d'autres oeuvres . . . . .	12	42.890,-	15.580,-
		6.736.444,-	5.160.108,-
Dettes envers des tiers . . . . .	2.5,6	1.340.310,-	1.149.222,-
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		156.479,-	144.325,-
a) dettes fiscales . . . . .		62.225,-	58.822,-
b) dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		94.254,-	85.503,-
Comptes de régularisation . . . . .		-	74.475,-
Total du passif: . . . . .		13.651.062,-	11.633.591,-

## COMPTES DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en Euros)

	Note(s)	2006 EUR	2005 EUR
Collectes de fonds . . . . .	12	10.661.510,-	10.423.322,-
Collectes de legs . . . . .	12	764.051,-	-
Projets réalisés . . . . .	12	(10.115.387,-)	(10.373.348,-)
- dont subsides accordés . . . . .		(82.260,-)	-
Transferts de l'exercice . . . . .	12	364.963,-	294.940,-
Remboursements de fonds à l'Etat . . . . .	12	(98.801,-)	(8.680,-)
Variation des fonds disponibles pour projets futurs . . . . .	12	(1.576.336,-)	(336.234,-)
Autres produits d'exploitation . . . . .	7	3.935.783,-	3.913.851,-
Autres charges externes . . . . .	8	(1.207.543,-)	(1.358.920,-)
Frais de personnel . . . . .	9	(2.952.150,-)	(2.732.777,-)
Corrections de valeur			
- sur immobilisations corporelles . . . . .	3	(407.139,-)	(400.926,-)
- sur subvention d'investissement . . . . .	3	27.828,-	27.828,-
- sur éléments de l'actif circulant . . . . .		(870,-)	(27.949,-)
Autres charges d'exploitation . . . . .		(9.213,-)	(7.637,-)
Résultat d'exploitation . . . . .		(613.304,-)	(610.200,-)
Produits financiers . . . . .		15.700,-	27.333,-
Charges financières . . . . .		(7.736,-)	(3.366,-)
Résultat financier . . . . .		7.964,-	23.967,-
Produits exceptionnels . . . . .	10	1.681.759,-	23.670,-
Charges exceptionnelles . . . . .		-	(19.863,-)
Résultat exceptionnel . . . . .		1.681.759,-	3.807,-
Dotation aux fonds disponibles et réserves . . . . .	10	(1.668.882,-)	(23.670,-)
Déficit de l'exercice . . . . .		(592.463,-)	(582.426,-)

## BUDGET POUR L'EXERCICE 2007

## Charges

	EUR
1. Frais de fonctionnement . . . . .	1.830.298,30
2. Frais de personnel . . . . .	3.129.113,77
3. Dépenses pour projets . . . . .	10.393.263,16
4. Charges financières . . . . .	4.100,00
5. Charges exceptionnelles . . . . .	-
6. Autres charges . . . . .	38.235,67
Total en EUR . . . . .	15.395.011,00

## Produits

1. Résultat d'exploitation . . . . .	2.186.405,43
2. Dons engagés . . . . .	3.785.534,37
3. Subventions . . . . .	9.408.071,10
4. Résultats financiers . . . . .	15.000,00
5. Résultats exceptionnels . . . . .	-
6. Résultat de l'exercice . . . . .	-
Total en EUR . . . . .	15.395.011,00

Arrêté par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2006.

## RAPPORT DE GESTION 2006

Pour la FONDATION CARITAS, l'année 2006 fut marquée par la confirmation de sa démarche qualité par la certification selon la norme internationale ISO 9001, pour les systèmes de management de la qualité pour le périmètre de la coopération internationale et de la gestion des dons. Au niveau de la coopération internationale, la crise humanitaire suite à la guerre au Liban, les programmes de reconstruction effectués dans les pays touchés par le Tsunami du décembre 2004 ainsi que le travail réalisé sous mandat du Ministère des Affaires Etrangères avec des personnes démunies au Monténégro

ont retenu toute notre attention. Le travail continu avec les demandeurs d'asile a été influencé par les changements législatifs.

Lors de l'assemblée générale de la Confédération CARITAS le 30 mai 2006, Erny Gillen a été élu président de la Confédération CARITAS et s'est vu confier d'office le mandat de président exécutif de la Fondation CARITAS pour les cinq ans à venir. Elu comme futur président de CARITAS EUROPA pour la période de 2007 à 2011, Erny Gillen a délégué une partie de la gestion journalière de la FONDATION CARITAS à Caroline Theves et Paul Schmit dans le cadre d'un comité de direction, remplaçant le bureau du président et composé de Paul Schmit, Caroline Theves, François Jacobs, Frank Kayl et Elisabeth Werner. Robert Urbé, chargé de l'exécution de la gestion journalière depuis les débuts de la Fondation, a repris du côté de la Confédération le suivi de la politique sociale luxembourgeoise et européenne. Il a encore assuré l'intérim de quelques missions au niveau de la gestion de la Fondation. Son dévouement et son engagement pour la FONDATION CARITAS a grandement contribué au développement de ses activités et à sa croissance. Qu'il en soit vivement remercié.

Un autre objectif ambitieux défini à la Klausurtagung en juillet tourne autour de la préparation du 75<sup>e</sup> anniversaire en veillant à refléter l'identité et la multidisciplinarité de CARITAS. Caroline Theves et Elisabeth Werner ont été chargées de la coordination conjointe de l'année jubilaire. Les membres du personnel ont été invités à contribuer de leur mieux à la réussite du programme festif planifié pour l'année 2007.

La question délicate du déficit structurel a été approfondie au sein du conseil d'administration et le personnel y a été sensibilisé dans le cadre de réunions internes. Ainsi des efforts restent à faire au niveau de l'utilisation économe et efficiente des ressources et au niveau de la recherche de nouvelles sources de financement.

La FONDATION CARITAS a pu compter en 2006 sur une équipe motivée de 66 membres du personnel, dont 43 femmes et 23 hommes. Le personnel a participé en 2006 à 5 formations collectives et à 29 formations individuelles, au total plus de 786 heures de travail ont été consacrées à la formation continue.

La communication vers l'extérieur fut marquée en 2006 par la préparation du 75<sup>e</sup> anniversaire. Dans ce cadre, bon nombre de démarches de sponsoring ont été entamées au niveau de la direction. Le rapport annuel de la Fondation fut publié vers la fin de l'année dans un nouveau format permettant aux différents responsables de présenter leurs activités-clé de manière plus détaillée. D'après les statistiques du site internet, le nombre de personnes visitant le site internet de CARITAS [www.caritas.lu](http://www.caritas.lu) a nettement augmenté par rapport à l'année précédente.

Quant à la coopération internationale, le Darfour avec les camps de déplacés au Soudan et des réfugiés au Tchad ainsi que les déplacements de populations par les violences en Colombie ont retenu toute notre attention. Le Moyen Orient a connu avec la guerre au Liban une crise supplémentaire dans laquelle Caritas Luxembourg tend à soutenir ses partenaires. Les programmes majeurs effectués suite aux catastrophes naturelles sont encore ceux suite au Tsunami avec les projets de reconstruction en Inde, Indonésie et Sri Lanka mais aussi le programme au Pakistan suite au tremblement de terre. Notre bureau de projet au Monténégro a une nouvelle fois reçu plusieurs mandats pour l'exécution de projets dans des domaines divers tels l'éducation, la santé, le développement économique. Afin d'assurer le soutien de personnes dans le besoin au Kosovo, le MAE a demandé à la CARITAS d'entrevoir l'ouverture d'un bureau dans la région. La collaboration avec l'oeuvre diocésaine «Briderlech Deelen» s'est poursuivie dans la troisième année avec la clôture du premier accord-cadre commun dans le domaine de la promotion de la paix. Début octobre le consortium a pu soumettre un nouveau programme élaboré de façon participative par les deux équipes pour une nouvelle phase de l'accord cadre devant être mis en oeuvre sur 4 ans. Le Service de la Coopération internationale compte en 2006 31 collaboratrices et collaborateurs, dont 12 au siège et 19 sur le terrain. 120 projets ont été réalisés dans 38 pays différents, les efforts entrepris se chiffrant à un volume total de 8.361.301,59 EUR.

Différentes actions de sensibilisation au sujet des Objectifs du Millénaire pour le Développement et au sujet de la lutte mondiale contre la pauvreté ont été réalisées dans le cadre du programme d'éducation au développement «Plaidons responsable».

Le travail du Service Réfugiés a été marqué en 2006 par l'adoption de la nouvelle loi sur l'asile et les formes complémentaires de protection. Par ce biais, de nouvelles règles ont été introduites pour les demandeurs de protection internationale, notamment la possibilité, sous certaines conditions, de pouvoir accéder à un emploi rémunéré. L'élaboration de la nouvelle loi sur l'immigration a été suivie de près. CARITAS a participé à l'élaboration d'une position sur la politique d'accueil et d'intégration au Luxembourg. De nouvelles personnes ont été embauchées et formées pour les besoins du projet Passepartout. Le financement du projet, point faible en 2005, s'est clarifié. Grâce à la collaboration renforcée de bénévoles, de nombreux ateliers ont pu être organisés au Foyer St. Antoine; une porte ouverte sous forme de fête des voisins a été organisée. Le nombre de consultations à la rue Michel Welter (au nombre de 1.890, la majorité des personnes accueillies ayant été originaires du Kosovo) a considérablement baissé par rapport à l'année précédente. 2.146 consultations ont été réalisées dans le cadre du projet Passepartout, 945 au Centre Oasis à Wiltz.

22 collaboratrices et collaborateurs, 39 bénévoles et 8 étudiants et stagiaires se sont engagés en 2006 au sein du service pour le bien des réfugiés. Le volet de l'accueil social de l'Aide Nationale fut pris en charge par le Service Réfugiés. 95 demandes d'aide ont été introduites; 11 demandes ont obtenu un secours financier pour un total de 6.738,- EUR.

Les aides vestimentaires, autre volet de l'Aide Nationale, constituent toujours une activité importante de la Fondation: en 2006 des vêtements d'une valeur de 27.682,64 EUR (par rapport à 35.913,09 EUR l'année précédente) ont été distribués à 2.622 clients.

Au niveau de la gestion des finances, la gestion des dossiers d'assurances a été reprise par le service finances. Un point important a été l'adaptation de l'assurance voyage pour des séjours dans les pays de crises. Les efforts de mettre sur pied un tableau de bord continuent afin de suivre les dépenses et les recettes par rapport au budget avec le prévisionnel ainsi que de suivre l'évolution des fonds et réserves. Quant au service administratif, il a été doté d'un pilotage régulier; le volet de la sécurité y a été intégré, les responsabilités ont été clarifiées quant aux interactions avec les autres services et le volet de la gérance des immeubles a été abordé dans le cadre d'ateliers qualité. La sensibilisation du personnel à la sécurité a été poursuivie.

Finalement, le service Recherche et Développement a réalisé différents projets se basant sur ses deux axes thématiques prioritaires: «famille et société» et «économie et solidarité». L'intégration de ce service au sein de la Confédération CARITAS a été préparée en 2006 et fut réalisée en début de l'année 2007.

Je tiens à remercier de tout coeur les membres sortants Monsieur Jean Audry, Monsieur Jean Kauffman et le Vicaire général Mathias Schiltz; ainsi que les membres qui ont rejoint le conseil d'administration et ceux qui vont continuer leur travail d'administrateur. J'aimerais également exprimer ma gratitude aux membres du personnel pour leur engagement et l'excellent travail réalisé au cours de l'année 2006 au service des plus démunis.

E. Gillen  
Président exécutif

Référence de publication: 2007074827/2402/176.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10371. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### **Isgl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.945.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074811/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09505. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### **Federale Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.556.

### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nathalie Clement, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Les Assurances Fédérales, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail»,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 22 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société d'investissement FEDERALE INVESTMENT, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 10 août 2000.

- Le comparant déclare que la «Les Assurances Fédérales, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail», prédésignée est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions en circulation de la société FEDERALE INVESTMENT, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société FEDERALE INVESTMENT, prédésignée, et assume la fonction de liquidateur.



- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.
- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il est investi de toutes actifs et passifs de la Société et reprend à sa charge l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.
- Il approuve le rapport semi-annuel au 31 décembre 2006.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société FEDERALE INVESTMENT, prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Clement, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3947. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079580/242/42.

(070087548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Mozaica Luxco, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne II).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007074816/239/13.

(070083049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Northern Stone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 66.503.

In the year two thousand seven, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NORTHERN STONE S.A., a société anonyme having its registered office at 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, which was incorporated by a deed of the undersigned notary dated September, 18th, 1998 published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 896 on December 11th, 1998.

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the Corporate object of the Company;
2. Decision to amend article 4 of the Articles of incorporation in order to reflect the decision taken pursuant to point 1;

3. Decision to suppress the nominal value of the shares;
4. Change of the actual currency of the share capital, which is in US dollars to euros with effect from January 1st, 2007;
5. Decision to create an authorized share capital of an amount of two millions euros (2,000,000.- EUR) and to authorize the Board of Directors during a period of five years ending the 31st of May 2012, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital;
6. Decision to amend article 5 of the Article of incorporation in order to reflect the decisions taken pursuant to points 3, 4 and 5;
7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, five hundred (500) of the five hundred (500) shares issued are present or represented.

Conditions of quorum and majority duly required by the Luxembourg Company Law and Articles of Incorporation of the Company are respected for all the items of the agenda of the meeting. Consequently, the General Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the General Meeting, the General Meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The General Meeting resolves to amend the Corporate object in order to enlarge the Corporate object of the Company as follow:

«The object of the Company is to conduct all real estate transactions, such as buying, selling, letting and management of real estate.

The Company may also carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and carry out all other forms of investments, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as manage, control and develop such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. When taking up loans the company may issue any guarantees on its assets, including but not limited to pledges and mortgages on real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

#### *Second resolution*

In order to reflect the decision taken pursuant to point 1, the General Meeting resolves to amend article 4 of the Articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

**Art. 4.** The object of the Company is to conduct all real estate transactions, such as buying, selling, letting and management of real estate.

The Company may also carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and carry out all other forms of investments, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as manage, control and develop such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. When taking up loans the company may issue any guarantees on its assets, including but not limited to pledges and mortgages on real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to suppress the nominal value of the shares.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves as per January 1st, 2007 to convert the subscribed capital of fifty thousand US dollars (50,000.-USD) into euros and to set the subscribed capital at thirty-seven thousand six hundred and thirty-six euros and forty-three cents (37,636.43 EUR) by application of the exchange rate between US dollars and euros on January 1st, 2007 (1.3285), represented by five hundred (500) shares without nominal value.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to create an authorized share capital of two millions euros (2,000,000.-EUR) consisting of twenty six thousand five hundred and seventy (26,570) shares without nominal value.

The General Meeting resolves to authorize for a period of five years ending the 31st May 2012 the Board of Directors to:

- increase from time to time the issued capital, within the limits of the authorized share capital, in one or several issues, with or without issue premium,
- take up convertible loans, issue convertible bonds, issue bonds with warrants attached, grant management options and issue warrants or other equity instruments,
- proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe,
- delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

*Sixth resolution*

In order to reflect the decisions taken pursuant to points 3, 4 and 5, the General Meeting resolves to amend article 5 of the Articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty seven thousand six hundred and thirty six euros and forty three cents (37,636.43 EUR) represented by 500 (five hundred) shares without nominal value.

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized share capital is fixed at two millions euros (2,000,000.- EUR) consisting of twenty six thousand five hundred and seventy (26,570) shares without nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending the 31st of May 2012, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital, even by contribution in kind. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the Board of Directors may from time to time determine.

The Board of Directors is authorized to take up convertible loans, issue convertible bonds, issue bonds with warrants attached, grant management options and issue warrants or other equity instruments.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NORTHERN STONE S.A., une société anonyme avec siège social à 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Notaire

soussigné, en date du 18 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 896 du 11 décembre 1998.

La séance est présidée par Maître Charles Duro, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, dont l'adresse professionnelle est à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'Objet social de la société;
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1<sup>er</sup> ;
3. Suppression de la valeur nominale des actions;
4. Changement de la devise du capital social, anciennement US dollars en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007;
5. Décision de créer un capital social autorisé d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) et d'autoriser le Conseil d'administration pendant une période de cinq ans se terminant le 31 mai 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé;
6. Décision de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter les décisions prises aux points 3, 4 et 5;
7. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations émises par les actionnaires représentés resteront annexées au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, cinq cents (500) des cinq cents (500) actions émises sont présentes ou représentées.

Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'Objet social afin d'élargir l'Objet social de la Société de la manière suivante:

«La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location et la gestion d'immeubles.

La Société pourra également faire toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et effectuer toutes autres formes de placement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et le développer de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations. La Société peut, dans le cadre des ses emprunts, donner en garantie tous ses actifs incluant des gages et hypothèques sur immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Deuxième résolution*

Afin de refléter la décision prise au point 1<sup>er</sup>, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location et la gestion d'immeubles.

La Société pourra également faire toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et effectuer toutes autres formes de placement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et le développer de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations. La Société peut, dans le cadre des ses emprunts, donner en garantie tous ses actifs incluant des gages et hypothèques sur immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée générale décide de convertir avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 le capital social souscrit, anciennement de cinquante mille US dollars (50.000,-USD) en euros, et de fixer le montant du capital souscrit à trente sept mille six cent trente six euros et quarante trois centimes (37.636,43 EUR) en application du taux de change US dollars/euros au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (1,3285), représenté par cinq cent (500) actions sans valeur nominale.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée générale décide de créer un capital social autorisé d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) consistant en vingt six mille cinq cent soixante dix (26.570) actions sans valeur nominale.

L'Assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'administration pour une période de cinq ans se terminant le 31 mai 2012, de:

- augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs émissions, avec ou sans prime d'émission,
- émettre des emprunts convertibles, des obligations convertibles, ainsi que des obligations assorties d'un droit de souscription, accorder des options de souscriptions d'actions et émettre des warrants et d'autres titres de capital,
- procéder à de telles émission sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit préférentiel de souscription,
- déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

#### *Sixième résolution*

Afin de refléter les décisions prises aux points 3, 4 et 5, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente sept mille six cent trente six euros et quarante trois centimes (37.636,43 EUR), représenté par cinq cent (500) actions sans valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par vingt-six mille cinq cent soixante-dix (26.570) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 31 mai 2012, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra.

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts convertibles, des obligations convertibles, ainsi que des obligations assorties d'un droit de souscription, à accorder des options de souscriptions d'actions et à émettre des warrants et d'autres titres de capital.

Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous communs du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé les minutes.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/10971. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078114/211/257.

(070085304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

### Médecins Sans Frontières, Fondation.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg G 109.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en euros)

##### Actif

Actif immobilisé	
- immobilisations corporelles . . . . .	10.657
Actif circulant	
Créances avec une durée résiduelle inférieure ou égale à un an	
- financement à recevoir . . . . .	10.923
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .	99.417
Comptes de régularisation . . . . .	438
Total de l'actif . . . . .	121.435

##### Passif

Résultats reportés . . . . .	57.000
Résultat de l'exercice . . . . .	(2.234)
	54.766
Subventions d'investissement . . . . .	6.702
Dettes avec une durée résiduelle inférieure ou égale à un an	
- dettes sur achats et prestations de services . . . . .	18.854
- dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	13.777
- autres dettes . . . . .	1.121
Comptes de régularisation . . . . .	26.215
Total du passif . . . . .	121.435

#### COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en euros)

##### Charges

Frais de personnel	
- salaires . . . . .	347.131
- charges sociales . . . . .	43.387
Autres charges externes . . . . .	49.454
Correction de valeurs sur immobilisations corporelles . . . . .	3.377
Total des charges . . . . .	443.349

##### Produits

Subventions d'exploitation . . . . .	432.251
Dons . . . . .	4.184
Autres produits d'exploitation . . . . .	876
Corrections de valeur sur subventions d'investissement . . . . .	2.542



Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	1.262
Perte de l'exercice . . . . .	2.234
Total des produits . . . . .	443.349

Référence de publication: 2007074821/2015/48.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10122. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### Médecins Sans Frontières, Fondation.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg G 109.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en euros)

##### Actif

Actif immobilisé	
- immobilisations corporelles . . . . .	7.566
Actif circulant	
Créances avec une durée résiduelle inférieure ou égale à un an	
- financement à recevoir . . . . .	6.650
- autres créances . . . . .	1.162
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .	85.905
Comptes de régularisation . . . . .	481
Total de l'actif . . . . .	101.764

##### Passif

Résultats reportés . . . . .	54.766
Résultat de l'exercice . . . . .	(2.725)
	52.041
Subventions d'investissement . . . . .	4.773
Dettes avec une durée résiduelle inférieure ou égale à un an	
- dettes sur achats et prestations de services . . . . .	6.153
- dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	14.392
Comptes de régularisation . . . . .	24.405
Total du passif . . . . .	101.764

#### COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en euros)

##### Charges

Frais de personnel	
- salaires . . . . .	373.687
- charges sociales . . . . .	45.648
Autres charges externes . . . . .	73.063
Correction de valeurs sur immobilisations corporelles . . . . .	3.091
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant . . . . .	895
Total des charges . . . . .	496.384

##### Produits

Subventions d'exploitation . . . . .	476.442
Dons . . . . .	12.560
Autres produits d'exploitation . . . . .	935
Corrections de valeur sur subventions d'investissement . . . . .	1.929
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	1.793
Perte de l'exercice . . . . .	2.725
Total des produits . . . . .	496.384

Luxembourg, le 28 juin 2007.

A. Massen

Directeur de la Fondation MSF

Référence de publication: 2007074819/2015/52.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10125. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### Médecins Sans Frontières, Fondation.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg G 109.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

(exprimé en euros)

##### Actif

Actif immobilisé	
- immobilisations corporelles . . . . .	12.244
Actif circulant	
- financements à recevoir . . . . .	16.200
- autres créances . . . . .	2.934
- avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et caisse . . . . .	46.781
Compte de régularisation . . . . .	617
Total de l'actif . . . . .	78.776

##### Passif

Résultats reportés . . . . .	51.933
Subventions d'investissement . . . . .	8.364
Dettes	
- dettes fournisseurs . . . . .	3.512
- autres dettes . . . . .	9.900
Résultat de l'exercice . . . . .	5.067
Total du passif . . . . .	78.776

#### COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2004

(exprimé en euros)

##### Charges

Frais de personnel . . . . .	308.398
Autres charges d'exploitation . . . . .	43.835
Correction de valeurs sur immobilisations corporelles . . . . .	4.905
Résultat de l'exercice . . . . .	5.067
Total des charges . . . . .	362.205

##### Produits

Subventions d'exploitation . . . . .	350.564
Dons . . . . .	5.710
Autres revenus . . . . .	828
Corrections de valeur sur subventions d'investissement . . . . .	4.100
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	1.003
Total des produits . . . . .	362.205

Référence de publication: 2007074822/2015/43.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

—

*Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 22 mai 2007*

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 22 mai 2007 que le mandat de directeur délégué à la gestion journalière de M. Didier Chapotot a été révoqué avec effet au 31 janvier 2007.

M. Ian Tewes demeurant au 14, rue de l'Ecole, à L-8358 Goebblange (Luxembourg), a été nommé en tant que directeur délégué à la gestion journalière avec effet au 22 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG PSF S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076001/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Médecins Sans Frontières, Fondation.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg G 109.

—

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2003**

(exprimé en euros)

*Actif*

Actif immobilisé	
- immobilisations corporelles . . . . .	10.792
Actif circulant	
- financements à recevoir . . . . .	13.000
- autres créances . . . . .	2.309
- avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et caisse . . . . .	45.436
Compte de régularisation . . . . .	868
Total de l'actif . . . . .	<u>72.405</u>

*Passif*

Résultats reportés . . . . .	40.290
Subventions d'investissement . . . . .	10.792
Dettes	
- dettes fournisseurs . . . . .	422
- autres dettes . . . . .	9.258
Résultat de l'exercice . . . . .	11.643
Total du passif . . . . .	<u>72.405</u>

**COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2003**

(exprimé en euros)

*Charges*

Frais de personnel . . . . .	291.039
Autres charges d'exploitation . . . . .	28.817
Correction de valeurs sur immobilisations corporelles . . . . .	4.121
Résultat de l'exercice . . . . .	11.643
Total des charges . . . . .	<u>335.620</u>

*Produits*

Subventions d'exploitation . . . . .	322.913
Dons . . . . .	6.568

Autres revenus . . . . .	775
Corrections de valeur sur subventions d'investissement . . . . .	4.121
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	1.243
Total des produits . . . . .	335.620

Référence de publication: 2007074823/2015/43.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### Médecins Sans Frontières, Fondation.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg G 109.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2001

(exprimé en euros)

##### Actif

Actif immobilisé	
- immobilisations corporelles . . . . .	16.637
Actif circulant	
- financements à recevoir . . . . .	15.063
- autres créances . . . . .	100
- avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et caisse . . . . .	33.093
Total de l'actif . . . . .	64.893

##### Passif

Résultats reportés . . . . .	21.995
Subventions d'investissement . . . . .	16.637
Dettes	
- dettes fournisseurs . . . . .	550
- autres dettes . . . . .	10.684
Compte de régularisation . . . . .	3.224
Résultat de l'exercice . . . . .	11.803
Total du passif . . . . .	64.893

#### COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2001

(exprimé en euros)

##### Charges

Frais de personnel . . . . .	265.456
Autres charges d'exploitation . . . . .	31.560
Correction de valeurs sur immobilisations corporelles . . . . .	4.264
Résultat de l'exercice . . . . .	11.803
Total des charges . . . . .	313.083

##### Produits

Subventions d'exploitation . . . . .	288.952
Dons . . . . .	16.582
Autres revenus . . . . .	981
Corrections de valeur sur subventions d'investissement . . . . .	4.264
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	2.304
Total des produits . . . . .	313.083

Référence de publication: 2007074826/2015/43.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**CEP II Stahl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.504.

1) La dénomination de l'associé CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son adresse au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S.: B 96 017, a été modifiée en date du 21 décembre 2005. Dès lors, sa dénomination est à lire comme suit pour toutes les publications antérieures et futures:

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR

2) L'adresse du gérant Monsieur Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 a changé. Dès lors il réside professionnellement au:

30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*CEP II STAHL S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076014/5480/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Financière Victor I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 82.850,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.595.

## EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 14 mai 2007, l'associé unique de la Société a

- accepté la démission de Monsieur Perry Golkin avec effet au 17 mai 2007 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société;

- nommé Monsieur Dr. Jan Könighaus en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société à partir du 18 mai 2007 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

William J. Janteschek, né le 28 août 1961 à New York aux Etats-Unis, gérant, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, New York 10019, Etats-Unis, Membre du Conseil

Todd A. Fisher, né le 18 août 1965 à Pennsylvania aux Etats-Unis, gérant, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni, Membre du Conseil

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Membre du Conseil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCIERE VICTOR I S.à r.l.*

Dr. J. Könighaus

*Gérant*

Référence de publication: 2007075992/7441/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Internationale Forêt Noire S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.728.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 mai 2007 a nommé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Christine Schweitzer et Madame Virginie Dohogne, tous ayant leur

adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Christine Schweitzer, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A.

C. Bechtel / C. Schweitzer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077284/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Financière Victor I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 82.850,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.595.

—  
EXTRAIT

Le Membre du Conseil de Gérance de la Société Monsieur William J. Janetschek a changé son adresse à 9 West 57 Street, Suite 4200, New York 10019, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE VICTOR I S.à r.l.

Dr. J. Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2007075993/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Financière Victor I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 82.850,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.595.

—  
EXTRAIT

Le Membre du Conseil de Gérance de la Société Monsieur Todd A. Fisher a changé son adresse à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE VICTOR I S.à r.l.

Dr. J. Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2007075994/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---



**L'Immobilière Foncia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 5.636.

—  
*Réunion du Conseil d'Administration*

L'an deux mille sept, le 28 juin.

Les membres du Conseil d'Administration

- CHRISTIAN GRETSCH s.à r.l.

- Christian Gretsch

ont pris la décision suivante:

Monsieur Michel Gattucci, demeurant à Luxembourg, 324, L-2222, rue de Neudorf, est nommé administrateur en remplacement de la société anonyme MULTI OFFICE SERVICES S.A.

Le mandat est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

C. Gretsch

*Le rapporteur*

Référence de publication: 2007077273/3449/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10566. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**GARAGE SCHMITZ et HUBERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 56.998.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 21 mai 2007*

Le commissaire de la société est PKF ABAX AUDIT 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 27.761.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour la société

PKF WEBER &amp; BONTEMPS

*Réviseurs d'Entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2007075995/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Irnerio International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.194.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Riccardo Moraldi est domicilié au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075999/5878/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Coral Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 34.128.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CORAL INVEST S.A., avec siège social à L - 2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Christophe Zeeb, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait conforme

C. Zeeb

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007076684/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08862. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.778.

La dénomination de l'associé CEP II INVESTMENT S.à r.l., ayant son adresse au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S.: B 121 535, a été modifiée en date du 13 avril 2007. Dès lors, sa dénomination est à lire comme suit pour toutes les publications antérieures et futures:

CEP II STARCK S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*OPUS INVESTMENT S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076003/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08488. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 100.734.

*Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue le 16 mai 2007 à 11 heures au siège de la société*

L'an deux mille sept le 16 mai à 11 heures, le Conseil d'Administration se réunit sans convocation préalable et d'un commun accord.

Tous les administrateurs de la société sont présents ou représentés:

- M. François Contessi

- M. Pascal Robinet

-Mlle Camille Robinet

M. François Contesi est élu Président du Conseil et désigne Mlle Camille Robinet au poste de scrutateur M. Pascal Robinet assurant les fonctions de secrétaire.

Le Président constate que conformément à la loi, le Conseil peut valablement délibérer, les administrateur présents réunissant la moitié au moins des membres en fonction,

et rappelle les questions à l'ordre du jour comme suit:

- changement du siège social de la société
- divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées par votes séparés à la majorité requise.

*Première résolution*

Le conseil décide de transférer le siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 13, avenue du Bois L-1251 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Il est donné pouvoir à tout porteur des présentes de procéder aux formalités d'enregistrement et de publicité éventuellement requises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Il est dressé le présent procès verbal qui, après lecture, est approuvé et signé par les administrateurs.

A Luxembourg, le 16 mai 2007.

F. Contessi / C. Robinet / P. Robinet

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2007077243/6449/35.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**HT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.324.950,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.045.

L'adresse du gérant Monsieur Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 a changé. Dès lors il réside professionnellement au:

30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*HT LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076006/5480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**CETP FRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

1) La dénomination de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. («l'associé»), R.C.S.: B 114 415, a été modifiée en date du 8 décembre 2006. Dès lors, sa dénomination est à lire comme suit pour toutes les publications antérieures et futures:

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

2) A la même date, le siège social de l'associé a été transféré au:

16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*CETP FRS S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076018/6737/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08469. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**International Land and Development Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.617.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

*Pour INTERNATIONAL LAND AND DEVELOPMENT COMPANY S.A.*

*EXPERTA LUXEMBOURG*

*L. Heck / C. Day-Royemans*

Référence de publication: 2007076614/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03365. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**CETP Mill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.236.

—  
1) La dénomination de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. («l'associé»), R.C.S.: B 114 415, a été modifiée en date du 8 décembre 2006. Dès lors, sa dénomination est à lire comme suit pour toutes les publications antérieures et futures:

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

2) A la même date, le siège social de l'associé a été transféré au:

16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*CETP MILL S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076027/6737/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08473. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Colaya Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.205.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Watergardens, 6, Suite 24, Gibraltar,

ici représentée par son représentant légal, Monsieur John Seil, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ayant qualité d'engager la société.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLAYA HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralités d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.



**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Watergardens, 6, Suite 24, Gibraltar.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Philippe Houman, avocat, né le 24 avril 1964 à Chêne Bougeries, demeurant professionnellement au 6, cours de Rive, CH-1204 Genève.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007. Relation: LAC/2007/11903. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078750/211/195.

(070086625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**CETP Xylon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.569.

1) La dénomination de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. («l'associé»), R.C.S.: B 114 415, a été modifiée en date du 8 décembre 2006. Dès lors, sa dénomination est à lire comme suit pour toutes les publications antérieures et futures:

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

2) A la même date, le siège social de l'associé a été transféré au:

16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*CETP XYLON S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076036/6737/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08475. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070082738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**CETP UC4 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.228.

1) La dénomination de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. («l'associé»), R.C.S.: B 114 415, a été modifiée en date du 8 décembre 2006. Dès lors, sa dénomination est à lire comme suit pour toutes les publications antérieures et futures:

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

2) A la même date, le siège social de l'associé a été transféré au:

16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*CETP UC4 FINANCE S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076048/6737/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Soft Way S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8705 Useldange, 15, rue Schiessbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 104.665.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076336/800573/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2007, réf. DSO-CF00363. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070083082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**CETP UC4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.357.

1) La dénomination de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. («l'associé»), R.C.S.: B 114 415, a été modifiée en date du 8 décembre 2006. Dès lors, sa dénomination est à lire comme suit pour toutes les publications antérieures et futures:

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

2) A la même date, le siège social de l'associé a été transféré au:

16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*CETP UC4 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076051/6737/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Itrosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 56.222.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007076415/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07489. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.213.

L'Associé Unique a décidé en date du 1<sup>er</sup> juin 2007 d'accepter la démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de ses fonctions de gérant.

Puis, l'Associé Unique a appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Carl Speecke, Monsieur Benoît Nasr et Madame Ruth Brand, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

Le nombre des gérants a été augmenté de un à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

*Pour SONNEBORN (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l.*

C. Speecke

Gérant

Référence de publication: 2007077287/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**ACE Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 1, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.182.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076619/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08639. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---